

Plaisir, le 23 mars 1998

Monsieur Le Président du  
Tribunal de Commerce de VERSAILLES  
1, Place André Mignot  
78011 VERSAILLES

**Objet : Demande de désignation d'un Commissaire aux apports.**

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

Je soussignée,

Madame Martine CLEMENT, agissant en qualité de Présidente de la SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE société anonyme au capital de 11.641.600 francs, dont le siège social est à PLAISIR (78370) 51, rue Pierre Curie, immatriculée sous le numéro 785 453 150 RCS VERSAILLES,

ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société susnommée a étudié avec la société DURKALU, société anonyme au capital de 250.000 francs, dont le siège social est à PLAISIR (78370) 51, rue Pierre Curie, immatriculée sous le numéro 306 128 083 RCS VERSAILLES, un projet de fusion par absorption de la société DURKALU par la SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE.

La fusion-absorption envisagée correspond à une restructuration interne ayant pour but une simplification des structures du groupe dont ces sociétés font partie. En effet, le capital de la société devant être absorbée va appartenir en totalité à la SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE.

Les caractéristiques des sociétés concernées par le projet de fusion sont les suivantes :

**1. SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE (société absorbante)**

Société anonyme au capital de 11.641.600 francs.

Siège social : 51, rue Pierre Curie (78370) PLAISIR.

Activité : Prestations de services, traitement de surfaces notamment oxydation anodique des métaux légers.

Composition du Conseil d'administration :

- Madame Martine CLEMENT, Présidente,
- Monsieur Jacques BRU, Directeur Général et Administrateur,
- Madame Renée ROUSSET-BERT, Administrateur,
- Monsieur Raphaël GRUNDMAN, Administrateur.

hcm

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : Cabinet VILLARY-GUERARD-VIALA 125, rue de Montreuil (75011) PARIS,
- Suppléant : Monsieur Jean MARIE 125, rue de Montreuil (75011) PARIS.

Clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Données comptables au 30 septembre 1997 :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| - Capitaux propres              | 29.195.637 F |
| - Total bilan                   | 72.503.041 F |
| - Chiffre d'affaires            | 86.734.160 F |
| - Total salariés 325 personnes. |              |

## 2. SOCIETE DURKALU (société absorbée)

Société anonyme au capital de 250.000 francs.

Siège social : 51, rue Pierre Curie (78370) PLAISIR.

Activité : Import-export, achat, fabrication, vente, location, représentation de tous matériels.

Composition du Conseil d'administration :

- Monsieur Jacques BRU, Président,
- Madame Micheline HAGENLOCHER, Administrateur,
- Monsieur Claude BRAULT, Administrateur.

Commissaires aux comptes :

- Titulaire : Cabinet VILLARY-GUERARD-VIALA 125, rue de Montreuil (75011) PARIS,
- Suppléant : Monsieur Jean MARIE 125, rue de Montreuil (75011) PARIS.

Clôture de l'exercice social : 31 décembre.

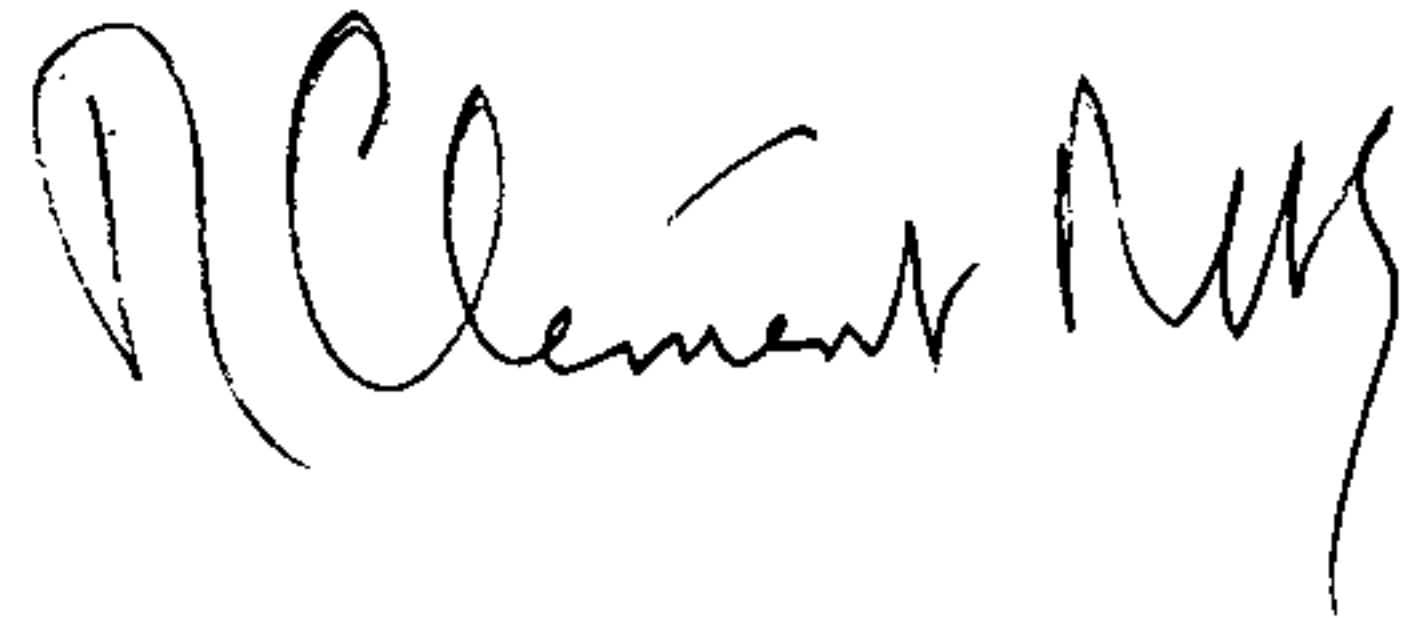
Données comptables au 31 décembre 1997 :

- |                      |             |
|----------------------|-------------|
| - Capitaux propres   | 1.781.870 F |
| - Total bilan        | 1.938.978 F |
| - Chiffre d'affaires | 1.507.422 F |
| - Aucun salarié.     |             |

Le montant des apports de la société DURKALU est estimé à 2.600.000 francs.

En vue de la réalisation de la fusion projetée, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément à l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales sur renvoi de l'article 378-1 de ladite loi, désigner un Commissaire aux apports, chargé de la mission prévue par la loi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, en l'expression de ma respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Clement NG". The signature is fluid and cursive, with a large initial "D" and a stylized "NG" at the end.

# ORDONNANCE

**NOUS ,Albert BLOUX**

Président du Tribunal de Commerce de **VERSAILLES**  
assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal .

Vu la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée .

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié .

**DESIGNONS :** *M<sup>r</sup> Jean - Pierre LEBEIS*

demeurant à *6, av de Madria .*  
*92200 Stenley . S. Seine .*

en qualité de **Commissaire aux Apports** , pour apprécier sous sa responsabilité ;

**SOCIETE CONCERNEE :**

**La Société DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE** dont le siège est **51 Rue Pierre Curie 78370 PLAISIR**

**NATURE DE L'OPERATION** : Apport en nature appartenant à :

**La Société DURKALU** dont le siège est **51 Rue Pierre Curie 78370 PLAISIR**

**DESCRIPTION DE LA MISSION** : Apprécier la valeur des apports et / ou les avantages particuliers .

**DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT** : Huit jours avant la date de l'Assemblée .

Il appartiendra au Commissaire ci dessus désigné de s'assurer qu'il ne tombe pas sous une incompatibilité prévue par l'Article 220 L .

*Pour extrait conforme*  
**Le Greffier**

Disons qu'à défaut d'accord sur la rémunération, celle ci pourra être fixée par Nous .

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .

Donné à Versailles , en notre Cabinet , le **30. MAR. 1998**

Le Greffier ,



Le Président ,

